DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Dans le cadre de notre activité de conseil en constitution, organisation et gestion de patrimoine, nous sommes soumis à diverses règlementations correspondant aux différents statuts que nous exerçons. Le présent document, élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller, est établi en vue de vous présenter le cadre règlementaire dans lequel nous allons travailler et résume toutes les informations légales que nous devons vous présenter dès notre entrée en relation.

Nous vous présentons ici les informations règlementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, ainsi que par LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP, associations agrées par l'ACPR, dont nous sommes adhérents.

Ce document d'entrée en relation est un complément règlementaire à notre plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel règlementé et contrôlé, vous devez donc garder en tête l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

FALZON Cedric

77410 PRECY SUR MARNE

Téléphone:

Email: c.falzon@cfc-conseils.com

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : EIRL FALZON CEDRIC

Adresse professionnelle ou siège social : 11 rue de la petite cantate 77410 PRECY SUR MARNE

SIREN: 495 143 901 Rcs de MEAUX

NAF/APE: 6831Z

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

N° ORIAS: N°20007411

Responsabilité civile professionnelle

ASSURANCE

Courtier

Dans le cadre de son activité d'intermédiation en assurance, **CFC CONSEILS** est soumis à diverses reglementations correspondant aux différents status qui sont exercés.

Le présent documents est établi en vue de presenter au client ou futur client, le cadre reglementaire dans lequel nous allons travailler. Ces informations reglementaires sont preconisée par "La compagnie IAS" association agrée par l'ACPR dont CFC CONSEILS est adhérent.

Presentation de l'activité:

CFC CONSEILS est enregistré auprés d'ORIAS sous le numéro d'immatriculation 20007411

Intermadiaire en assurance (IAS) en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance non soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces derniéres.

Dans le cadre de cette activité **CFC CONSEILS** n'est pas autorisé a encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurance, sauf dans le cadre de l'IARD.

Dans le cadre de son activité IAS, la prestation de CFC CONSEILS est fournie sur un consie l'approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client.

L'autorité de contrôle des activités IAS est :

ACPR

4 place de Budapest

Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales

75436 PARIS Cedex 9

N° ORIAS: N°20007411

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Cabinet Assu-euro nº ORIAS 07004154- Tel 0164214404 - Mail : gilles.pohu@assu-euro.fr

Numéros de polices : MRCSFGP202009FRS000000028919A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en assurance	1500 000€	2 000 000€
Conseiller en Investissement Financier	600 000€	600 000€
Courtiers d'Assurance (y compris les activités de conseil et la compétence juridique appropriée)	1500000€	1500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ASSUREA	Assurance emprunteur	Mandataire	Commission
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ORADEA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
VIE PLUS	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

IMMOBILIER

Agent immobilier

CFC Conseils est titulaire de la carte professionnelle de transaction immobilière (conformément à la loi 70-9 du 2/01/1970) n° CPI 77012021000000020 délivrée par la CCI de Seine et marne, permettant l'exercice de l'activité de Transaction sur immeuble et fonds de commerce sans maniement de fonds.

CFC Conseils exerce principalement une activité d'intermédiation entre l'acquéreur et le vendeur qui peut être un promoteur ou une personne physique. Cette activité est rémunérée par une commission versée par le vendeur ou l'acquéreur.

Garantie financiere:

L'activité est exercée sans detention de fonds, il n'existe donc pas de garantie financiere.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

DGCCRF

La direction Ge´ne´rale de la concurrence, consommation et de la re´pression des fraudes, 56 boulevard Vincent Auriol, Te´le´doc 042,

75013 Paris Cedex 13

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Cabinet Assu-euro nº ORIAS 07004154- Tel 0164214404 – Mail : gilles.pohu@assu-euro.fr

Numéros de polices : MRCSFGP202009FRS0000000028919A00

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Gestion de patrimoine	250 000€	250 000€
Intermediaire en assurance	1500000€	1500 000€
Intermediaire en assurance	1 500 000€	2 000 000€
Transactions Immobilières sans maniement de fonds	600 000€	600 000€

5

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Traitement des reclamations:

Une reclamation peut etre exprimée lors d'un rdv et adressée par ecrite au siege de **CFC CONSEILS** par courrierà l'adresse suivante : 11 rue de la petite cantate 77410 Precy sur marne ou par mail à c.falzon@cfc-conseils.com

Le cabinet accuse réception de la reclamation dans in delais de 10 jours ouvrable à compter de sa reception, et dispose de deux mois macimum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particuliéres dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante, le client peut ensuite contacter le médiateur :

CNPM Mediation consommation27 avenue de la libération42400 Saint chamond

Tel: 09 88 30 27 72

Mail: contact-admin@cnpm-mediation-conseommation.eu

En cas d'echec de la médiation, le client à la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridication compétente qui pourra statuer sur tout litige. Le tribunal compétent est celui du siege de l'entreprise CFC CONSEILS.

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

La rémunération du cabinet CFC Conseils est adaptée au conseil fourni auprés du client :

- Dans le cadre d'un conseil juridique, fiscal, patrimonial sans mise en place d'une des solutions proposées par CFC CONSEILS : 180€HT / heure (216€ TTC).
- Si le client souscrit à une des solutions proposée par CFC CONSEILS, la réumnération du cabinet se fera par une commission reversée par le fournisseur, completée exeptionellement par une facturation d'honoraire de conseils au tarif horaire en vigeur.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RGPD

Le client donne expressement l'autorisation au cabinet de lui adresser des e-mail ou SMS pour l'entrée en relation, lanalyse, et le suivi de son dossier ou une demande de mise à jours de son profil, ainsi que pour des campagnes d'informations suceptibles de l'interesser.

Le cabinet ne transmet jamais les coordonées du client à des tiers non concernés dans la gestion active de son patrimoine.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier: 11 rue de la petite cantate 77410 PRECY SUR MARNE

Par tel/fax: 06 14 79 18 97

Par mail: c.falzon@cfc-conseils.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par cedric Falzon en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant **un délai de cinq (5) ans**, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément à la loi "informatique et liberté" vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au **01 88 84 00 54** ou par couriel à l'adresse **c.falzon@cfc-conseils.com**.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

8

DATE ET SIGNATURE

Rédiaé en	deux	exemplaires	dont l'un	a été	remis au cl	ient

Le Client	Le Conseiller
Fait à :	Fait à :
Date:	Date:
Signature :	Signature :